



UNE 9^e ÉDITION SUR LE THÈME DES PATRIMOINES

**Pour faire vivre votre lieu de patrimoine grâce aux livres et à la lecture,
rendez-vous du 23 au 26 janvier 2025 !**

Les Nuits de la lecture font partie de la dizaine de grandes manifestations nationales qui dépendent du ministère de la Culture, au même titre que les Journées européennes du patrimoine ou les Rendez-vous aux jardins. Traditionnellement très suivies par les bibliothèques, les Nuits de la lecture s'ouvrent aujourd'hui à tous les types de structures, **pour donner le goût de la lecture à tous les publics.**

Organisées par le **Centre national du livre (CNL)** sur proposition du ministère de la Culture pour célébrer le plaisir de lire, **les Nuits de la lecture reviennent du 23 au 26 janvier 2025.**

Cette 9^e édition s'articulera autour **du thème des patrimoines**, qui renvoie d'abord à la littérature de l'intime : au patrimoine que nous ont légué nos aïeux, à ce qui nous a été transmis, ou non, à travers les générations et que l'auteur choisit d'évoquer dans son œuvre.

Le patrimoine est aussi collectif et procède d'**un héritage commun**, qui se mesure à l'échelle d'un territoire, d'une nation et parfois, de l'humanité. **La littérature est à la fois une composante de ce patrimoine, et une manière de le rendre vivant.** Elle nourrit le patrimoine culturel matériel, à travers la transmission de bibliothèques exceptionnelles, et immatériel, façonnant aussi nos connaissances, nos représentations et nos savoir-faire. Un pan de la littérature et de ses écrivains peut devenir « patrimonial », et nos auteurs contemporains constitueront le patrimoine de demain.

Enfin, le patrimoine, en tant que lieu ou bâtiment présentant un intérêt archéologique, artistique, culturel, scientifique, intellectuel, religieux ou naturel, qu'il s'agisse d'un monument historique, d'une église de village ou d'un parc naturel, peut être un formidable terrain de jeu pour les auteurs comme pour les lecteurs. **Ces 9^e Nuits de la lecture sont aussi l'occasion d'organiser des rencontres et des lectures dans les sites patrimoniaux qui vous inspirent !**

En 2024, ce sont **près de 8 500 événements** qui ont été programmés dans **plus de 4 000 lieux**, rassemblant un public toujours plus nombreux autour du partage de la lecture.

Vous êtes un lieu patrimonial, rejoignez-nous !

Qui peut proposer une animation ?

Les bibliothèques, les librairies, mais également les musées et les établissements scolaires participent déjà aux Nuits de la lecture. Vous pouvez aussi nous rejoindre !

Que vous soyez une collectivité, **un monument historique, classé ou non, privé ou public, un site archéologique ou un parc naturel, une petite cité de caractère ou une église de village**, vous êtes invités à partager le plaisir de lire et le lier à votre lieu et au thème des patrimoines.

À quelles conditions ?

- S'inscrire dans les dates de la manifestation : des événements peuvent être programmés **du jeudi 23 au dimanche 26 janvier**, dès l'après-midi et en soirée.
- Proposer **gratuitement** des animations permettant de transmettre le goût pour les livres.

Quelle programmation proposer ?

Lectures à voix haute, en musique, dans le noir... rencontres avec des auteurs, jeux littéraires, ateliers, la manifestation s'adresse à tous les publics, des événements peuvent donc être programmés pour tous les âges.

Vous manquez d'inspiration ? N'hésitez pas à consulter [la rubrique Ressources](#) dans laquelle **un montage de textes et une bibliographie autour du thème** seront notamment mis à votre disposition prochainement. Vous pourrez vous en saisir pour mettre en place votre programmation.

Quand et comment officialiser sa participation ?

Pour vous inscrire, nous vous invitons à vous rendre dans [l'espace organisateur](#) du site des Nuits de la lecture. Un [guide d'inscription](#) décrivant en détail les étapes à suivre est à votre disposition.

Il est techniquement possible d'ajouter des événements jusqu'à la veille de la manifestation. Nous vous conseillons néanmoins de **vous inscrire avant le 11 décembre** pour bénéficier d'une visibilité optimale dans la campagne de communication nationale et recevoir le kit de communication.

Pourquoi s'inscrire ?

- **Figurer sur la carte programme officielle** mise en ligne début décembre [sur le site](#)
- **Recevoir gratuitement un kit de communication**
- Avoir la possibilité de déposer **une demande pour recevoir des Chèque Lire** à offrir aux participants lors de votre événement

Bénéficiez de kits de communication

Des kits de communication ont été conçus pour vous accompagner. Ils contiennent **différents formats d'affiches** (certains personnalisables) et des **marque-pages**.

Pour recevoir **gratuitement**, dans la limite des stocks disponibles, un kit adapté à la taille de votre structure, nous vous invitons à remplir le **formulaire dédié** dans [votre espace organisateur](#) **au plus tard le 11 décembre**.

Le visuel et ses premières déclinaisons sont également disponibles **en libre téléchargement** [ici](#).

Demandez des Chèque Lire à offrir au public

Le CNL vous offre la **possibilité de déposer une demande afin de recevoir des Chèque Lire** qui seront **à distribuer au public** à l'occasion des Nuits.

Qui peut effectuer une demande de Chèque Lire ?

Pour être recevables et examinés, les projets doivent répondre **au moins à l'un des trois critères obligatoires** ci-dessous.

Quels sont les critères d'attribution ?

CRITÈRES OBLIGATOIRES

1. Événement organisé dans **un territoire rural**
2. Événement organisé en **quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV)**
3. Événement destiné à des **publics empêchés ou éloignés de la lecture**

CRITÈRES COMPLÉMENTAIRES

4. Événement impliquant **la présence d'une librairie**
5. Événement impliquant **la venue d'un/une auteur/autrice** (dont : illustrateur/illustratrice, traducteur/traductrice...)

Ces critères complémentaires nous aideront à départager les projets.

Quelles seront les dotations attribuées ?

Les projets sélectionnés se verront attribuer **des carnets de 5, 10 ou 20 chèques** d'une valeur unitaire de 10 €.

Quand et comment demander des Chèque Lire ?

Après avoir inscrit votre événement et si votre projet est recevable, vous pouvez effectuer une demande **via le formulaire** disponible [dans l'espace organisateur](#) **jusqu'au 18 novembre**.

Les réponses seront apportées par courriel aux porteurs de projet **avant les congés des fêtes**. Les Chèque Lire seront envoyés **à partir du 6 janvier** à ceux ayant reçu une réponse positive.

Plus d'informations

Pour ne rien manquer des actualités des Nuits de la lecture, [inscrivez-vous](#) à l'infolettre.

Suivez la manifestation sur les réseaux sociaux en vous abonnant **aux comptes @le_cnl**.

Pour toute question, n'hésitez pas à nous écrire [via le formulaire contact](#).

